

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-038

Objet : Culture - mois du film documentaire - convention avec la commune de Vescemont

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel de la projection du film « Bouche cousue », dans la salle communale de Vescemont, organisé dans le cadre du festival du mois du film documentaire,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec la commune de Vescemont la convention de mise à disposition de la salle communale afin d'y projeter le film « Bouche cousue » dans le cadre du festival du mois du film documentaire,

Article 2 : que cette mise à disposition :

- interviendra le jeudi 3 novembre 2022 de 18h00 à 23h00,
- qu'elle donnera lieu au paiement d'une redevance fixée à 30,00 €.

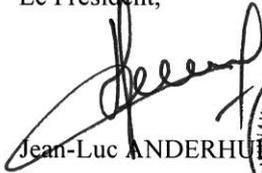
Article 3 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, le 21 juillet 2022,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUBER

